

DEC142094DR02

**Décision portant nomination de M. Marc Morand aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie et nommant M. Guillaume Fiquet en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 17/06/2014 ;

Considérant que M. Marc Morand a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 19/06/2006 au 21/06/2006 et du 13/09/2006 au 15/09/2006,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Marc Morand, ingénieur de recherches, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie, à compter du 01/01/2014.

M. Marc Morand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc Morand est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité  
Guillaume Fiquet

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz